



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**

CHAMBRES D'AGRICULTURE  
NORMANDIE

## Economie et prospective agricole – décembre 2011

Informations et analyses stratégiques  
sur l'économie, la politique agricole et l'alimentation

Pôle Economie et Prospective des Chambres d'agriculture de Normandie

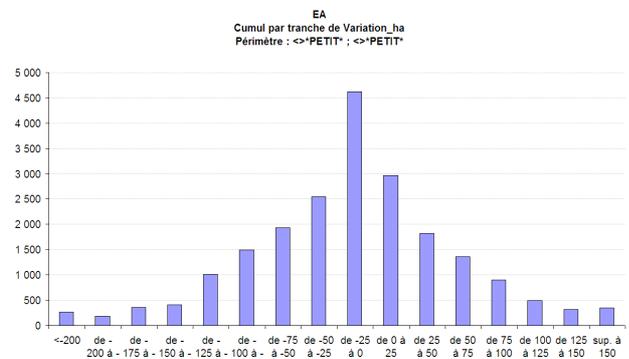
PAC 2014 : ETUDE D'IMPACT

### PAC 2014-2020

**Le 12 octobre 2011, la Commission européenne a adopté ses propositions de règlements pour la PAC de l'après 2013. Le dossier ci-dessous passe en revue un à un les volets de la future PAC. Une première étude d'impact de l'uniformisation à l'hectare des soutiens du premier pilier est présentée.**

#### Effets de l'uniformisation par hectare des aides de 1<sup>er</sup> pilier sur les exploitations

La réforme envisagée pour l'après 2013 organise des redistributions des aides de premier pilier à plusieurs niveaux : entre Etats membres, vers les zones défavorisées, à travers des aides couplées ; l'uniformisation de l'aide "écologique" et des DPU conduira à des transferts entre territoires si le périmètre est national. Quel que soit le choix du périmètre, les transferts les plus importants se situeront à l'échelle des exploitations, "par-dessus le fil de fer". La situation de départ des aides/ha est en effet très diverse et toutes les exploitations convergeront vers des niveaux proches (quelques aides peuvent rester couplées).



Pour en savoir + : téléchargez la note détaillée (6 pages)  
[http://www.normandie.chambagri.fr/pac\\_2014/1111-effet-exploitations.pdf](http://www.normandie.chambagri.fr/pac_2014/1111-effet-exploitations.pdf)

#### Simulations d'impact sur les territoires et les systèmes

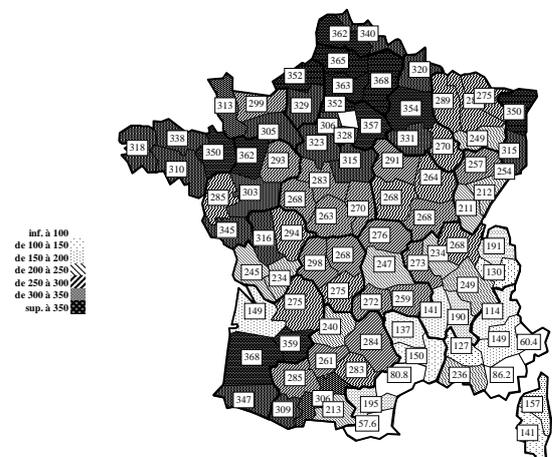
L'uniformisation des DPU par hectare fait partie des mesures phares des propositions de la Commission européenne pour la future PAC. Le "Droit à Paiement de base" aurait un montant uniforme par pays ou région.

A partir des propositions législatives de la Commission européenne du 12 octobre, un outil de simulation sur les territoires et les systèmes normands a été construit par le Pôle économie et prospective des Chambres de Normandie.

Le périmètre (territoire, aides concernées), le rythme (durée et intensité de la transition) et surtout le niveau à atteindre sont les trois paramètres essentiels qui conditionneront l'importance de l'impact de cette mesure en Normandie.

A l'échelle des systèmes, des transferts intenses se dérouleront avant tout entre agriculteurs voisins. Dans l'ensemble ce sont les systèmes d'élevage et notamment laitiers qui apparaissent comme les plus fragilisés par le projet de réforme.

#### Montant de 1<sup>o</sup> pilier par ha, situation 2013



Pour en savoir + : téléchargez la note détaillée (27 pages)  
[http://www.normandie.chambagri.fr/pac\\_2014/1112-simulation.pdf](http://www.normandie.chambagri.fr/pac_2014/1112-simulation.pdf)

## Les projets de règlements de la Commission européenne

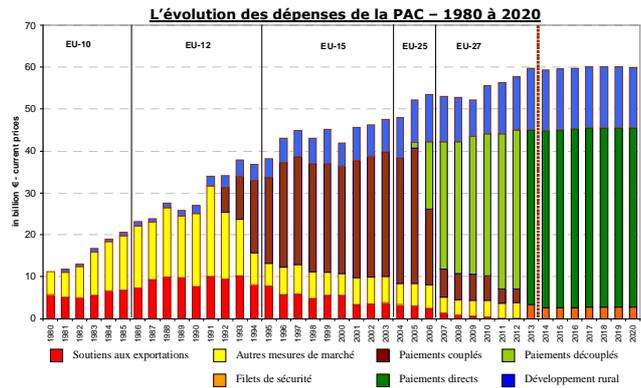
Avec des différences minimales par rapport aux textes qui ont circulé pendant l'été, la parution de ces propositions de règlements lance le processus de discussion entre les institutions européennes qui durera plus de 18 mois.

|                  |   |
|------------------|---|
| 2010 Novembre    | 1ère communication de la Commission sur l'avenir de la PAC  |
| 2011 Juin        | La Commission publie son projet pour le budget européen 2014-2020                                 |
| 2011 Octobre     | Publication par la Commission de ses propositions de règlements PAC                               |
| 2012 Fin d'année | Décision sur le cadre financier européen 2014-2020  |
| 2013 Début       | Adoption de la PAC après 2013 par codécision du Conseil des 27 Ministres et du Parlement Européen |
| 2014             | Entrée en application de la PAC réformée  |

Pour en savoir + : téléchargez la note détaillée (4 pages)  
[http://www.normandie.chambagri.fr/pac\\_2014/reglement-commission.pdf](http://www.normandie.chambagri.fr/pac_2014/reglement-commission.pdf)

## Budget agricole européen : le cadre 2014-2020 Propositions et réactions

Les premières propositions des règlements pour la PAC 2014-2020 du 12 octobre 2011 ont apporté quelques précisions budgétaires à la communication de la commission du Budget du 29 juin 2011. Dans ce contexte de crise où les pays se replient sur leurs propres intérêts, les débats portent principalement sur le maintien ou la réduction du budget agricole entre 2014 et 2020 actuellement prévu à valeurs annuelles quasi-équivalentes à celle de 2013.



Source : DG Agriculture

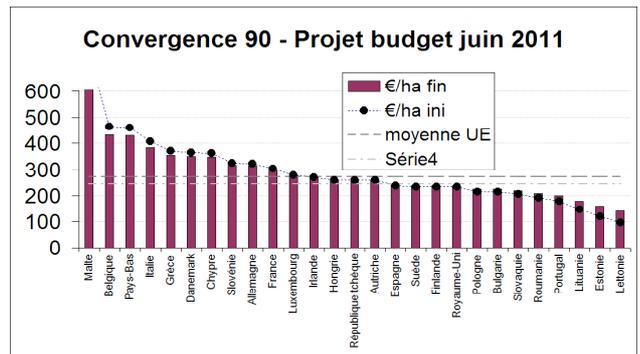
Pour en savoir + : téléchargez la note détaillée (3 pages)  
[http://www.normandie.chambagri.fr/pac\\_2014/1111emjeu.pdf](http://www.normandie.chambagri.fr/pac_2014/1111emjeu.pdf)

## Convergence des aides entre pays : analyse

La proposition budgétaire de la Commission européenne du 29 juin 2011 fait écho à la demande de rééquilibrage des budgets agricoles formulée par les Nouveaux Etats Membres (NEM).

Les propositions législatives de la Commission européenne sur la PAC rendues publiques le 12 octobre 2011 reprennent cette proposition dans les annexes financières avec une période de transition de 4 ans.

Contrairement aux nombreux scénarios de convergence testés qui conduisaient à des impacts budgétaires trop importants, la proposition sur la table donne le cap mais paraît politiquement acceptable sur le plan financier par une majorité d'Etats.



Pour en savoir + : téléchargez la note détaillée (3 pages)  
[http://www.normandie.chambagri.fr/pac\\_2014/1111aide.pdf](http://www.normandie.chambagri.fr/pac_2014/1111aide.pdf)

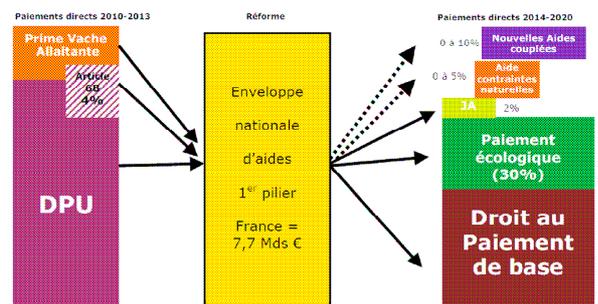
## La gestion des marchés agricoles

En matière de gestion des marchés, la Commission européenne, dans ses propositions de règlements, propose de supprimer les 3 limitations administratives des productions qui existent : les quotas laitiers, sucriers et les droits à plantation de vigne. Les autres dispositions sont maintenues, et en particulier l'intervention illimitée en blé, beurre et lait en poudre. La structuration en Organisations de producteurs est mise en avant pour réguler les marchés. La Commission aura davantage de liberté d'agir en cas de crise.

Pour en savoir + : téléchargez la note détaillée (2 pages)  
[http://www.normandie.chambagri.fr/pac\\_2014/1111gestion-marche.pdf](http://www.normandie.chambagri.fr/pac_2014/1111gestion-marche.pdf)

## "L'aide écologique" du premier pilier

Parmi les mesures phares présentées dans le projet de règlement de la Commission européenne le 12 octobre 2011, une composante écologique est introduite dans le système d'aides directes à étages : "l'aide écologique". Cette composante a pour objectif de donner davantage de visibilité et de légitimité aux aides directes en rémunérant les "biens publics environnementaux".

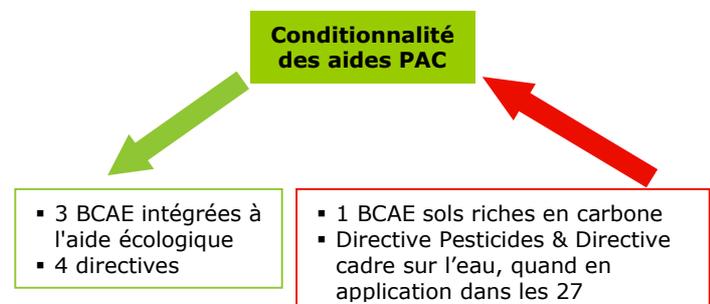


Pour en savoir + : téléchargez la note détaillée (5 pages)  
[http://www.normandie.chambagri.fr/pac\\_2014/1112-aide-verte.pdf](http://www.normandie.chambagri.fr/pac_2014/1112-aide-verte.pdf)

## La conditionnalité des aides

La Commission propose de maintenir globalement le système actuel de la conditionnalité. Une partie des règles est transférée dans l'aide écologique. Une partie est retirée mais 2 directives importantes sont intégrées, ce qui n'annonce aucune simplification du dispositif !

Pour en savoir + : téléchargez la note détaillée (2 pages)  
[http://www.normandie.chambagri.fr/pac\\_2014/1112-conditionnalite.pdf](http://www.normandie.chambagri.fr/pac_2014/1112-conditionnalite.pdf)



## Jeunes Agriculteurs et zones à contraintes naturelles spécifiques

Une mesure pour les jeunes agriculteurs est proposée dans le premier pilier (en complément de l'aide optionnelle déjà octroyée dans le second pilier). Cette aide spécifique JA est créée afin d'établir un soutien au revenu pour les jeunes agriculteurs commençant leur activité sous la forme d'un paiement annuel fondé sur la superficie, pour une période maximale de 5 ans.

De même, les Etats membres peuvent utiliser une partie de leur plafond national destiné aux paiements directs au soutien de l'agriculture dans les zones soumises à des contraintes naturelles spécifiques. Cette mesure, facultative, vient compléter l'ICHN du second pilier.

Ces deux mesures font leur apparition dans le premier pilier, au risque de le complexifier, et leur articulation (ou leur complémentarité) avec les mesures déjà existantes dans le second pilier restent à clarifier.

Pour en savoir + : téléchargez la note détaillée (4 pages)  
[http://www.normandie.chambagri.fr/pac\\_2014/1112-JA.pdf](http://www.normandie.chambagri.fr/pac_2014/1112-JA.pdf)

## L'avenir des aides couplées dans les projets de règlements

Le règlement proposé par la Commission de l'agriculture en octobre 2011 indique que les futures aides couplées n'auront pas vocation à développer des secteurs, mais plutôt à limiter les impacts négatifs économiques, sociaux et environnementaux et à maintenir les niveaux de production actuelle. Peu de marges de manœuvre semblent possibles dans le règlement actuel et de nombreuses questions subsistent notamment autour du soutien à l'élevage allaitant et ovin.

Pour en savoir + : téléchargez la note détaillée (4 pages)  
[http://www.normandie.chambagri.fr/pac\\_2014/1112-avenir.pdf](http://www.normandie.chambagri.fr/pac_2014/1112-avenir.pdf)

## Uniformisation des soutiens à l'ha : analyse

L'uniformisation des DPU par hectare fait partie des mesures phares des propositions de la Commission européenne pour la future PAC. Le "DPU de base" aurait un montant uniforme par pays ou région.

Quel est le fondement de cet objectif politique qui consiste à gommer les différences de niveau de soutien par hectare ? Y a-t-il des marges de manœuvre sur ce point dans les discussions qui ont débuté depuis la mise sur la table du projet de règlement le 12 octobre 2011 ?

Quels sont les enjeux à ce stade des discussions pour les agriculteurs normands ?

L'outil de simulation construit par le Pôle apporte déjà quelques réponses sur les enjeux.

Pour en savoir + : téléchargez la note détaillée (3 pages)  
[http://www.normandie.chambagri.fr/pac\\_2014/1112-aides-uniform.pdf](http://www.normandie.chambagri.fr/pac_2014/1112-aides-uniform.pdf)

## Le second pilier

Dans les propositions de règlements adoptées par la Commission européenne le 12 octobre dernier, la place du second pilier est maintenue. Il repose sur des mesures simplifiées et mieux adaptées aux spécificités nationales ou régionales, au titre d'une programmation pluriannuelle.

Cette nouvelle programmation reconduit la plupart des thématiques de la précédente programmation. Une des principales nouveautés est le basculement de la gestion des risques et des aides à l'agriculture biologique du premier vers le second pilier.



Pour en savoir + : téléchargez la note détaillée (7 pages)  
[http://www.normandie.chambagri.fr/pac\\_2014/1112-second-pilier.pdf](http://www.normandie.chambagri.fr/pac_2014/1112-second-pilier.pdf)

## L'assurance revenu dans les projets de règlements

Un outil de stabilisation des revenus figure dans la boîte à outils gestion des risques de la PAC après 2013, aux côtés de l'assurance récolte climatique et des fonds sanitaires. Commission, Conseil et Parlement s'accordent sur un dispositif, optionnel pour les États, qui lisserait les chutes de revenu.

Peu de références étrangères existent, et encore moins de références compatibles avec la boîte verte de l'OMC. L'étude de faisabilité réalisée conclut à un coût potentiellement important si tous les agriculteurs y adhèrent.

Pour en savoir + : téléchargez la note détaillée (5 pages)  
[http://www.normandie.chambagri.fr/pac\\_2014/1111revenus.pdf](http://www.normandie.chambagri.fr/pac_2014/1111revenus.pdf)

## Le fantôme de l'OMC toujours présent



WTO OMC

La négociation à l'Organisation Mondiale du Commerce est dans un état "semi-comateux". Néanmoins, la proposition de réforme de la PAC délivrée par la Commission européenne le 12 octobre 2011 contient encore de nombreuses références aux obligations qui découleraient d'un éventuel accord.

Pour en savoir + : téléchargez la note détaillée (2 pages)  
<http://www.normandie.chambagri.fr/omc/1211-omc.pdf>

Besoin d'une **intervention**, d'une **analyse prospective**, d'une **étude d'impact**, d'une **expertise** d'une politique agricole... ? Le pôle Economie et Prospective des Chambres d'agriculture de Normandie se tient à votre disposition pour vous répondre.

Tél. : 02 31 47 22 67  
[michel.lafont@normandie.chambagri.fr](mailto:michel.lafont@normandie.chambagri.fr)

Cette lettre est réalisée par le Pôle Economie et Prospective des Chambres d'agriculture de Normandie et éditée par la Chambre régionale d'agriculture de Normandie avec le concours financier de la Région Basse-Normandie

